
Adresse des administrateurs du district de Josselin (Morbihan) félicitant la Convention pour sa loi du maximum, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Josselin (Morbihan) félicitant la Convention pour sa loi du maximum, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 384-385;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41623_t1_0384_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41623_t1_0384_0000_8)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

sans place à l'instant où ma patrie a le plus besoin de mes bras.

« Je lui offre donc ces mêmes bras et mon sang, je suis habillé, monté, armé et équipé à mes frais.

« Citoyen Président, croyez-moi tout dévoué à ma patrie.

« GAMBET, *adjudant de la légion de la Moselle, à Metz.*

Le maire de la commune de Dourdan fait passer à la Convention nationale copie d'un rapport du représentant du peuple Couturier, dans lequel il annonce que le citoyen Savouré, administrateur du directoire du district de Dourdan, a demandé à brûler ses lettres de prêtrise, ce qui a eu lieu sur la place publique, aux applaudissements de tous les spectateurs, et aux cris réitérés de : « Vive la République! vive la Montagne! » et qu'ensuite tous les citoyens ont renouvelé le serment de vivre libres ou de mourir.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Dourdan (2).

Aujourd'hui vingt-deuxième jour du premier mois de l'an II de la République française une et indivisible, moi, Jean-Pierre Couturier, représentant du peuple, de concert avec les autorités constituées de la ville de Dourdan, réunies, après avoir purgé la ville des malveillants qu'elle recéléait dans son sein, et qu'on peut regarder comme les auteurs et instigateurs du désordre qui s'est manifesté dans le bataillon du district de Dourdan, dont les recherches et informations m'occupaient ici depuis quatre jours, me suis transporté au lieu d'exercice où, après avoir rappelé aux volontaires la scène qui avait eu lieu ces jours derniers, et les avoir interpellés de m'en découvrir les auteurs, j'ai reconnu que ceux des volontaires qui s'étaient portés à ce désordre n'étaient qu'égarés. Et sur le repentir qu'ils m'ont témoigné, et le pardon qui m'a été demandé par ceux mêmes qui avaient été insultés, j'ai, d'après le serment que m'a fait le bataillon de ne se servir de ses armes que contre les ennemis de la République et de verser leur sang pour la défense des personnes et des propriétés, déclaré que j'oubliais volontiers les égarements momentanés de quelques volontaires, et qu'au nom de la loi, je réintérais la personne offensée dans ses fonctions d'instituteur militaire dont elle s'était démise. La satisfaction que m'a témoignée en ce moment le bataillon m'ayant paru une preuve convaincante de son repentir, j'ai ordonné, sur la demande qui m'en a été faite, que toutes les pièces relatives à cette affaire seraient brûlées sur la principale place de la ville. A l'instant, les cris répétés de *Vive la Convention! vive la Montagne!* se sont fait entendre de toutes parts; les capitaines ont, au nom de leurs compagnies, donné le baiser fraternel au citoyen offensé, et moi-même, au nom de la Convention nationale, je l'ai donné au commandant en chef dudit bataillon. De là, nous

nous sommes rendus au milieu du bataillon sur la place de la ville pour y brûler toutes les pièces qui pourraient avoir rapport à cette affaire.

Arrivés sur la place, le citoyen Jean-Baptiste Savouré, administrateur du directoire du district de Dourdan, *ex-prêtre*, a demandé à livrer aux flammes les brevets de son ancienne servitude (ses lettres de prêtrise). Sa proposition ayant été accueillie au milieu des plus vifs applaudissements, j'ai mis le feu à tous ces papiers, dont les cendres ont été jetées au vent, et j'ai déclaré, au nom de la loi, que le caractère de prêtre, dont ledit citoyen Savouré était ci-devant revêtu, était effacé en lui. Et à l'instant tous les volontaires du bataillon et tous les spectateurs ont renouvelé le serment de vivre libres ou de mourir.

Cette cérémonie vraiment fraternelle s'est passée au milieu des applaudissements universels et des cris répétés de vive la République une et indivisible! Vive la Convention! Vive la Montagne! La liberté ou la mort.

Fait à Dourdan les jour et an que dessus.

Signé : COUTURIER.

Pour copie collationnée :

CODECHEVRE, *maire*; COUARD, *secrétaire.*

Les administrateurs du district de Josselin annoncent à la Convention nationale que les décrets sur les subsistances et le maximum des denrées et marchandises de première nécessité ont eu tout l'effet qu'on en attendait. Ils annoncent aussi que dans leur commune des cavaliers se lèvent et qu'on a déjà acheté plusieurs chevaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Josselin (2).

Les administrateurs du district de Josselin, département du Morbihan, à la Convention nationale.

« Josselin, ce 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La tête exécrable de la Messaline autrichienne est donc enfin tombée! Voilà le second monstre royal terrassé : *Vive à jamais la République!* Resserrez de plus en plus leurs infernales productions! La fille de Marie-Antoinette est son portrait vivant; son caractère sera le même. Faites limer de bonne heure les dents du louveteau! Continuez, sages représentants, à faire le bonheur de la grande famille républicaine, vous êtes bénis par tous les vrais français. Nous nous réjouissons de la punition de Lyon; nous appelons une vengeance aussi éclatante sur Toulon.

« Admirant, respectant vos décrets, nous nous empressons à les faire exécuter. Nous vous annonçons avec plaisir que nos cavaliers se lèvent;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 335.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 335.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

que la municipalité de cette ville, premier canton de ce district, a déjà acheté quatre beaux et bons chevaux; qu'elle s'occupe de l'achat de deux autres et des équipements nécessaires, et que ses cloches sont prêtes à être converties en canons. Son exemple, nous l'espérons, sera, d'après nos stimulations pressantes, suivi dans tout notre arrondissement.

« Vos lois sur les subsistances et le *maximum* des denrées et marchandises ont fait tout l'effet que vous en attendiez. Les gens suspects sont en état d'arrestation. Les mandemens de la contribution foncière de 1793 sont envoyés aux municipalités; la confection des rôles va être faite; le recouvrement ne tardera pas. Nous serions heureux et tranquilles si nous n'avions pas un reste de fanatisme dangereux à combattre. Sans forces, nous nous servons des moyens persuasifs : ci-joint notre proclamation du 1^{er} octobre (vieux style) à nos administrés.

« Les administrateurs du directoire de Josselin :

« HÉMON; BONNEFOY; ALLIOT, *vice-président*;
J.-M.-A. ELIE, *procureur syndic*; LE GUIL-
LON; MOREL; COQUÉ, *secrétaire*. »

*Les administrateurs du district de Josselin,
aux habitants de ce district (1).*

Frères et amis,

Lorsque vous nous avez choisis pour être vos administrateurs, nous avions votre confiance : si, comme nous le croyons, nous la méritons encore, écoutez notre voix ! Nous allons vous parler le langage simple et facile de la vérité.

L'amour de la liberté a fait proscrire la royauté en France; c'est cet amour inné dans tous les citoyens, qui est le fondement, et qui sera le soutien de la République.

Avant d'être républicains, qu'étions-nous tous, frères et amis ? de vils esclaves de plusieurs tyrans à la fois, les sujets d'un roi et les vassaux des seigneurs. Pour soutenir leur orgueil, leur luxe, leurs voluptés, il nous fallait tous sacrifier. C'était pour eux que nous courbions la tête sous le poids excessif du travail. Nos richesses tombaient dans leur coffre comme dans un gouffre; rien n'en sortait que pour leurs plaisirs, ou pour cacher leurs crimes. La volonté du premier était la loi suprême : tous les emplois brillants et lucratifs étaient pour les seconds. Si le premier nous aimait, c'était pour ses querelles particulières; nous versions notre sang sans en savoir le motif; il servait de ciment au trône, et le trône nous érasait. Nous étions commandés par les nobles seuls, et les cadavres des malheureux soldats formaient le marchepied de leur avancement.

Nous avons enfin senti la pesanteur de nos chaînes; nous les avons secouées, nous les avons brisées; la révolution s'est faite, le grand tyran est tombé sous le glaive de la loi; les tyranneaux ont fui en foule; le régime féodal s'est écroulé de fond en comble. Nous sommes régénérés, frères et amis.

Nous sommes actuellement des hommes, et des hommes libres. Maintenons-nous dans cet état heureux d'affranchissement. Tenons-nous tous en garde contre les insinuations scélérates

de nos ennemis communs ! nous en avons encore parmi nous. Il en est qui se sont rangés sous le signe tricolore de l'égalité pour mieux nous séduire. Fixez-les d'un œil ferme, vous vous apercevrez aisément que la niveau les gêne. Écoutez-les attentivement et, à leurs propos étudiés vous connaîtrez bientôt leur perfidie. Ils ne vous parlent jamais que de vos droits, mais ils vous entretiennent de vos devoirs, de vos obligations, pour vous en dégoûter; il les exagèrent par gradation; ils se conviennent surtout du voile de la religion qu'ils se faisaient gloire auparavant de mépriser pour mieux s'insinuer dans votre esprit. C'est ainsi que l'aristocratie, qui sait se contortionner de mille manières, est parvenue à soulever les malheureux habitants de la Vendée : instruments de sa rage, ils en seront les victimes.

Pour vous préserver de suggestions aussi astucieuses et qui vous deviendraient aussi funestes, souvenez-vous toujours que la vertu seule met de la différence entre les hommes, et qu'elle ne distinguait pas les ci-devant nobles. Songez à vos droits, ils sont naturels et imprescriptibles, ils sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, l'admission aux emplois publics, etc. Relisez-en la sublime déclaration en tête de notre chère Constitution; en remplissant vos devoirs, vos obligations envers la patrie, rappelez-vous que les corvées des grands chemins, celles sci-gneuriales, les devoirs onéreux et risibles de la vassalité, les dîmes, les banalités, les rentes féodales et tous les abus du même genre sont à jamais anéantis; qu'il vous est permis de détruire le gibier qui dévorerait vos moissons, de vous amuser à la pêche, de partager les communaux; sachez que la religion de vos pères n'a pas reçu la moindre atteinte par le nouveau régime, qu'elle est même formellement respectée par la disposition législative du libre exercice des cultes; n'oubliez pas que les assignats, que les malveillants cherchent à discréditer parmi vous, ont une hypothèque bien assurée sur tous les domaines nationaux; apprenez que les dilapidations d'une cour corrompue et les frais d'une guerre injuste qu'elle nous a suscitée, sont la cause de l'établissement et de la circulation de cette nouvelle monnaie que la sagesse de nos législateurs saura faire disparaître lorsque la paix nous fera goûter ses douceurs. Nous pouvons l'obtenir promptement, et la paix si désirable : levons-nous ! Écrasons les tyrans qui veulent nous asservir. Pourrions-nous balancer un instant à les terrasser ?

Frères et amis, souffririez-vous dans vos ménages des voisins ridicules et fâcheux, qui voudraient absolument que vous vous y comportassiez comme ils agissent dans le leur ? Non, sans doute, vous les en expulserez par la force. Eh bien ! nos chers amis, les tyrans de l'Europe qui nous font la guerre sont des voisins fâcheux, ils veulent que nous nous réjussions à leur mode, et nous, peuple français, nous voulons nous conduire à la nôtre. Que la fureur républicaine nous anime donc contre ces monstres qui veulent nous subjuguier; que le moindre fer nous arme; notre liberté est certaine et notre félicité sera bientôt consolidée. Que notre jeunesse marche la première, la Convention lui accorde cet honneur; il n'est pas un vrai républicain qui ne l'envie.

Pour subvenir aux frais de cet armement terrible et nécessaire, hâtons-nous de payer nos contributions ! Autrefois, les impôts tournaient

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.